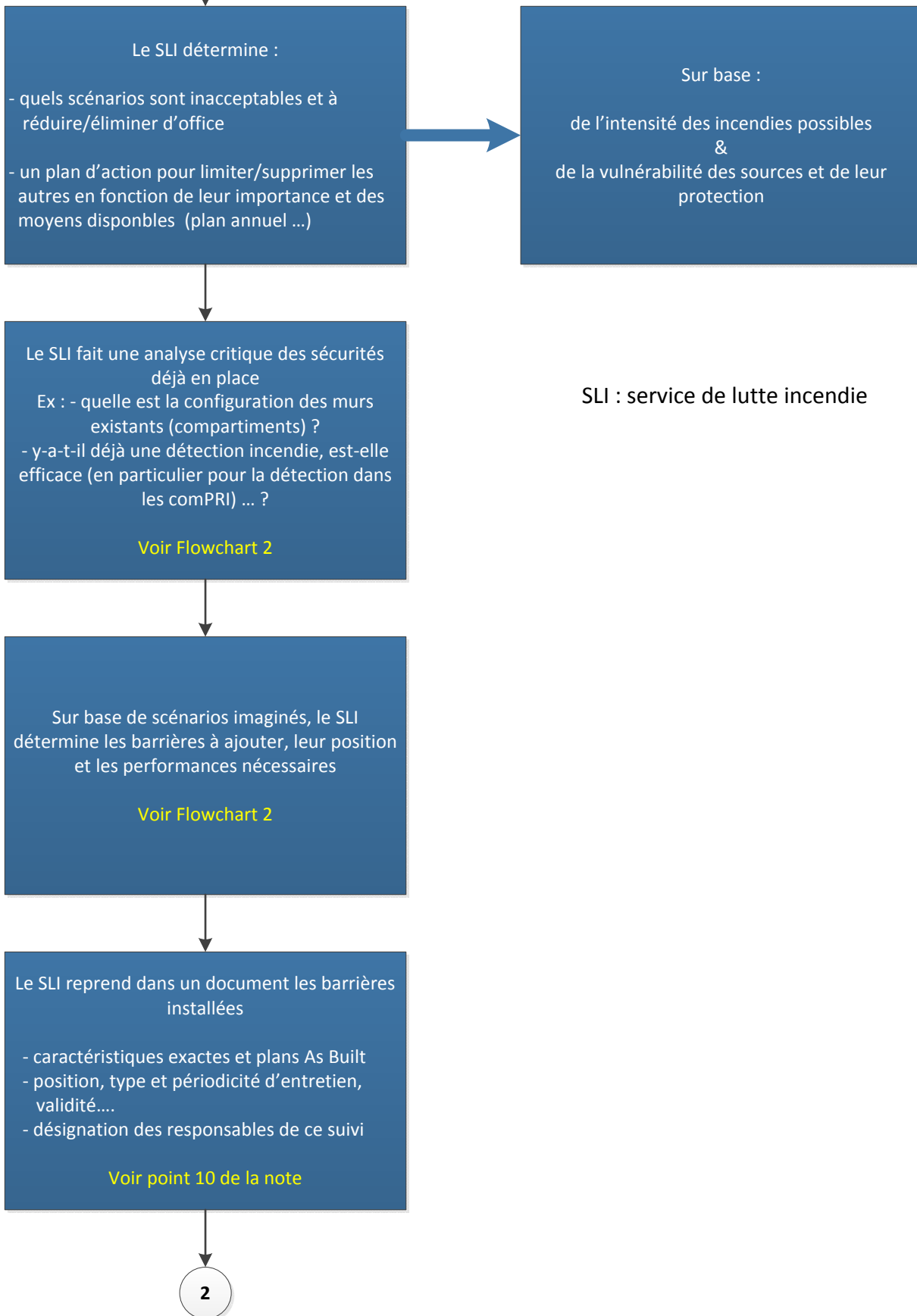


1



SLI : service de lutte incendie

L'exploitant ou son délégué (ex : SLI) doit :

- un dossier de prévention (recueil des sécurités)
Celui-ci, éventuellement décliné sous forme de liste de contrôle, doit être utilisé pour vérifier périodiquement la présence et l'état des barrières préconisées
- un dossier d'intervention (informer les pompiers des risques spécifiques à l'établissement)

Dessiner et afficher les plans des lieux et d'évacuation

Voir points 6 et 7 de la note

(In)former les membres du SLI
(y compris leurs missions d'intervention lors d'un début d'incendie)

(In)former les travailleurs

Voir points 8 et 9 de la note

Organiser des exercices :

- d'évacuation
- sur les mesures spécifiques liées aux sources

Voir point 8 de la note

Créer un REX des événements 'incendie' dans l'établissement

- départs feu
- problèmes avec les barrières (pannes de l'installation de détection, problèmes de ventilation ...)
- emballement de réactions chimiques ...

Voir point 10 de la note

SLI : service de lutte incendie